



### Vous informer, en proximité

J'ai le plaisir de vous adresser la première lettre "C'est Bon à Savoir", que j'ai voulu proche de vous et de la vie au sein des résidences de Pas-de-Calais habitat. Elle sera un lien nouveau entre nous, une façon simple de vous informer régulièrement et de vous accompagner dans votre quotidien, comme cette fois avec votre nouvel espace locataire et l'utilisation du chèque énergie pour le règlement des charges locatives, si celles-ci incluent du chauffage collectif. Je vous en souhaite une bonne lecture.

**Jean-Louis Cottigny** Président de Pas-de-Calais habitat Jean down Cottiguy

## C'EST BON À



L'INFO PRATIQUE DES LOCATAIRES

## DÉCOUVREZ ET CRÉEZ VOTRE NOUVEL ESPACE LOCATAIRE

Depuis le 5 mars dernier, pour faciliter vos démarches, Pas-de-Calais habitat a mis à votre disposition un nouvel espace personnel en ligne, accessible depuis notre site internet: www.pasdecalais-habitat.fr II donne accès à un grand nombre de services:

- · Consulter votre compte locataire
- Télécharger votre avis d'échéance
- Obtenir un relevé de compte
- Mettre en place un prélèvement automatique
- Payer votre loyer par carte bancaire de manière sécurisée
- · Solliciter une demande technique

Connectez-vous sur www.pasdecalais-habitat.fr → rubrique Espace locataire

Cliquez sur : **Créez votre espace locataire.** 

Attention: vous devez créer un nouveau compte même si vous en possédiez déjà un. Vous ne pourrez pas vous connecter avec vos anciens identifiants/mot de passe.



L'application mobile est disponible sur les stores





### LE CHÈQUE ÉNERGIE, UN NOUVEAU MODE DE PAIEMENT DE VOS CHARGES LOCATIVES

Les chèques énergie ont été envoyés tout au long du mois d'avril. Si vous êtes éligible, vous l'avez reçu automatiquement par courrier, à la dernière adresse indiquée à l'administration fiscale.

Comprise entre 68 et 277 € selon les revenus et la composition familiale, cette aide permet de payer les factures d'énergie (gaz, électricité, fioul...).

Grande nouveauté 2024 : si vous êtes bénéficiaire du chèque énergie et que votre résidence est chauffée collectivement, vous pouvez utiliser la somme perçue pour régler vos charges locatives. Pour cela, rien de plus simple : venez déposer votre chèque dans votre agence Pas-de-Calais habitat.

Pour rappel, le chèque énergie 2024 est utilisable jusqu'au 31 mars 2025.



#1 JUIN 2024 DES LOCATAIRES SONT
SATISFAITS DE
PAS-DE-CALAIS HABITAT\*

\*Enquête menée par l'Union Régionale pour l'Habitat des
Hauts-de-France auprès de 2 400 locataires de Pas-de-Calais habitat

Flashez ce
QR-Code pour
en savoir plus



www.pasdecalais-habitat.fr









### LE MONT LIÉBAUT POURSUIT SA TRANSFORMATION

Les travaux de rénovation engagés sur le patrimoine de Pas-de-Calais habitat dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme National pour le Renouvellement Urbain) ont démarré.

Aux 9-11-13 rue du Luxembourg, l'habillage des façades, l'isolation extérieure, le remplacement des menuiseries et la rénovation de la toiture-terrasse du bâtiment permettront de faire passer son étiquette énergétique de E à B, avec à la clé, une amélioration sensible du confort des habitants. Parallèlement, les parties communes sont rénovées et sécurisées par l'installation de systèmes de contrôle d'accès. Les logements ne sont pas oubliés, avec notamment la réfection de l'électricité, le remplacement des appareils sanitaires et des revêtements de sol. La rénovation du bâtiment se terminera fin juin, l'aménagement des espaces extérieurs débutera ensuite.

Non loin de là, au **7bis rue du Luxembourg** et au **25 et 27 rue de Varsovie**, Pas-de-Calais
habitat va engager également
une réhabilitation complète afin
de donner à ces résidences une
nouvelle jeunesse et améliorer le
confort des locataires. Les études
préalables au démarrage des
travaux se terminent.

De l'autre côté du quartier, l'ancien foyer féminin, le CHRS, sur le boulevard de Flandre a été démoli fin 2023 : il ne répondait plus aux standards actuels.

Aux 24 et 25 rue de Budapest,

les bâtiments jumeaux qui se font face changeront d'usage pour devenir une résidence autonomie destinée aux seniors : le Domaine du Prieuré. Cette résidence, gérée par le SIVOM du Béthunois, elle accueillera 69 logements et des espaces communs de convivialité pour les résidents. Le démarrage des travaux est prévu en septembre 2024.

D'autres interventions, entrant dans le cadre de l'entretien courant cette fois, sont également programmées cette année: remise à neuf de l'entrée. remplacement des portes des appartements et des chauffe-bains au 17 rue de Schwerte, rénovation des canalisations d'alimentation en eau du 9 boulevard de Varsovie. remplacement des chauffe-bains au 1 et 2 avenue du Mont Liébaut. réfection de la toiture-terrasse du 1A avenue de Madrid et remise en peinture des halls d'entrée de divers bâtiments du quartier.



La résidence autonomie du Domaine du Prieuré, aux 24 et 25 <u>rue de Buda</u>pest.

# CHANGEMENT DE GAZ DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

En 2024, une partie des Hauts-de-France change de gaz. GRDF doit régler les appareils alimentés en gaz naturel des consommateurs.

**Si votre ville est concernée**, vous serez contacté par un technicien GRDF afin qu'il effectue ce réglage.

Cette opération est gratuite.

Soyez vigilant : si le réglage n'est pas fait, GRDF coupera l'alimentation gaz lors du changement.

Plus d'infos

### **VOTRE AGENCE**

### 10 avenue de Bruxelles - Mont Liébaut à Béthune

Pas-de-Calais habitat compte désormais 31 agences et 10 points de contact proches de chez vous. Au sein des agences, les responsables d'agence, conseillères logement et conseillères sociales vous reçoivent, avec ou sans rendez-vous.

### Horaires d'ouverture:

- Lundi de 14h à 16h
- Mardi et jeudi de 9h à 12h
- Vendredi de 14h à 16h



**Votre responsable d'agence :**Marie Pottié

Avec l'équipe de proximité, elle est la garante de la qualité de service et vous apporte des réponses adaptées aux questions concernant le quartier, la résidence, votre logement.

## Votre conseillère logement vous reçoit lors de ses permanences :

Mardi de 9h à 12h

Elle vous accompagne tout au long de votre parcours locatif, depuis la demande initiale jusqu'à l'entrée dans votre nouveau logement.

## Votre conseillère sociale vous reçoit lors de ses permanences:

• Jeudi de 9h à 12h

Elle vous accompagne en cas de difficultés de paiement du loyer, vous conseille et vous oriente, si besoin, vers les structures partenaires adaptées.



Pour prendre rendez-vous avec votre responsable d'agence, votre conseiller(e) logement ou votre conseillère sociale : © 03 21 62 62 62

Pour vos demandes d'intervention technique relatives au contrat multiservices dont vous bénéficiez pour votre logement :





03 21 21 93 10 monlogista.fr